

RAPPORT ANNUEL du SISTO

sur le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

ANNÉE 2021

*(Conformément à la loi 2015-992 du 17 août 2015
relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte)*

Carte d'identité

- SISTO
4 rue de la Roirie, Segré
49500 SEGRE EN ANJOU BLEU
www.sisto.fr
- 2 Communautés de communes
- 31 communes historiques
- 34 754 habitants (population municipale)
- 639 professionnels et collectivités
- Taux d'habitat vertical 3,5 %
- Compétences :
 - collectes,
 - traitement,
 - déchèteries
- 3 déchèteries
- 574 kg de déchets collectés par habitant
- Mode de financement : Redevance Incitative



A. LES INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS À LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Le **Syndicat Intercommunal du Segréen pour le Traitement des Ordures (SISTO)** exerce les compétences suivantes :

- Collecte des déchets ménagers et assimilés
- Traitement des déchets ménagers et assimilés

1. LE TERRITOIRE DÉSSERVI

Le SISTO regroupe 2 Communautés de communes :

- **Communauté de communes des Vallées du Haut Anjou** (Erdre en Anjou, Le Lion d'Angers, La Jaille Yvon, Chambellay, Montreuil sur Maine, Chenillé-Champteussé, Grez Neuville, Thorigné d'Anjou et Sceaux d'Anjou)
- **Anjou Bleu Communauté** (Segré en Anjou Bleu, Loiré, Chazé sur Argos, Angrie)



Organisation générale

Accusé de réception en préfecture
049-254900517-20220618-RA2021SISTO-AR
Date de télétransmission : 21/07/2022
Date de réception préfecture : 21/07/2022

L'ensemble du territoire syndical est collecté pour les ordures ménagères et les déchets recyclables.

La collecte des ordures ménagères se fait en porte à porte (bacs pucés) pour 94 % des habitations et le reste en apport volontaire : conteneurs enterrés et semi-enterrés à contrôle d'accès du fait de la mise en place de la Redevance Incitative au 01/01/2013.

La collecte des déchets recyclables se fait en apport volontaire sur 111 points répartis sur le territoire.

2. LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE

2.1. Population desservie

La population municipale est de : 34 754 habitants (recensement INSEE 2018) dont 9 % de la population desservie en apport volontaire pour les ordures ménagères résiduelles.

En outre, le SISTO prend en charge la collecte de 639 professionnels et collectivités dont 13 % desservis en apport volontaire pour les OMR.

2.2. Fréquences de collecte

Collecte des ordures ménagères résiduelles :

La collecte des ordures ménagères a lieu 1 fois toutes les 2 semaines dans les 31 communes (annexe 1 : calendrier de collecte).

L'ensemble des ordures ménagères résiduelles est transite par le site de transfert de l'Ebeaupinière à Sainte Gemmes d'Andigné.

Les terrains de camping (au nombre de 4) sont collectés 1 à 2 fois / semaine en ordures ménagères en période estivale (du 1er juillet au 31 août).

Certains professionnels sont également collectés 1 à 2 fois / semaine en ordures ménagères à leur demande (collecte régulière ou ponctuelle).

2.3. Les déchèteries

Au 1^{er} janvier 2003, le SISTO a pris la compétence « gestion des déchèteries » qui auparavant était assurée par la Communauté de communes du Canton de Segré – pour la déchèterie de Sainte Gemmes d'Andigné – et par la Communauté de communes de la Région du Lion d'Angers – pour la déchèterie du Lion d'Angers.

Une troisième déchèterie a été construite en 2003 sur le territoire de la Communauté de communes du Canton de Candé, à Chazé-sur-Argos.

Accusé de réception en préfecture 049-254900517-20220618-RA2021SISTO-AR Date de télétransmission : 21/07/2022 Date de réception préfecture : 21/07/2022
--

Ainsi, le SISTO a en charge la gestion de 3 déchèteries :

- Déchèterie, ZA de l'Ebeaupinière, Sainte Gemmes d'Andigné 49500 Segré en Anjou Bleu (réhabilitée en 2012),
- Déchèterie, Z.I. La Sablonnière, 49 220 Le Lion d'Angers (réhabilitée en 2019),
- Déchèterie, La Lande du Noillon, 49 500 Chazé-sur-Argos (mise en service en 2003).

Types de déchets collectés :

Les particuliers peuvent déposer en déchèteries, les déchets suivants :

- Cartons,
- Bois,
- Mobilier (déchèteries de Sainte Gemmes d'Andigné et du Lion d'Angers),
- Ferraille,
- Tout Venant,
- Gravats,
- Déchets Verts,
- Appareils électriques et électroniques : gros électroménagers ; écrans ; petits appareils électriques,
- Déchets dangereux : batteries ; piles et accumulateurs ; cartouches d'encre ; huiles de vidange ; huiles de friture ; filtres à huile et à gasoil ; radiographies ; déchets de produits d'entretien ; bricolage et jardinage ; lampes et néons,
- Textiles,
- Bouchons en plastique et de liège,
- Réemploi (déchèteries de Sainte Gemmes d'Andigné et du Lion d'Angers).

Horaires d'ouverture : voir annexe 2.

Conditions d'acceptation des usagers :

Les usagers sont acceptés en déchèterie à condition qu'ils respectent le règlement intérieur.

Ils doivent être en possession de la carte d'accès déchèterie pour entrer.

Les 3 déchèteries sont ouvertes aux particuliers habitant sur le territoire du SISTO. Ils peuvent déposer gratuitement tous les déchets précédemment cités (coûts des déchèteries compris dans la redevance incitative).

Les professionnels travaillant sur le SISTO (ayant un chantier sur le territoire du SISTO) sont acceptés sur les 3 déchèteries moyennant l'acquittement d'une somme proportionnelle au poids déposé (Sainte Gemmes d'Andigné et Le Lion d'Angers) ou au volume déposé (Chazé-sur-Argos). Les tarifs appliqués en 2021 sont indiqués en annexe n°3. La facturation est fonction de la nature du déchet.

Les professionnels peuvent apporter uniquement les déchets suivants :

- Tout Venant,
- Gravats,
- Déchets Verts,
- Cartons,
- Ferraille,
- Bois.

Pour leurs autres déchets (généralement des déchets toxiques propres à leur activité), les professionnels doivent faire appel à des sociétés spécialisées.

2.4. Autres collectes séparées

Accusé de réception en préfecture
049-254900517-20220618-RA2021SISTO-AR
Date de télétransmission : 21/07/2022
Date de réception préfecture : 21/07/2022

Collecte des déchets recyclables (emballages, verres et papiers) :

La collecte des déchets recyclables a lieu 1 ou plusieurs fois par semaine au niveau des points d'apport volontaire selon le taux de remplissage des conteneurs enterrés ou semi-enterrés. Depuis le 1^{er} septembre 2016, sur le territoire du SISTO, tous les emballages se trient. Cela comprend donc tous les emballages en plastique tels que les pots et barquettes, les films en plastique,

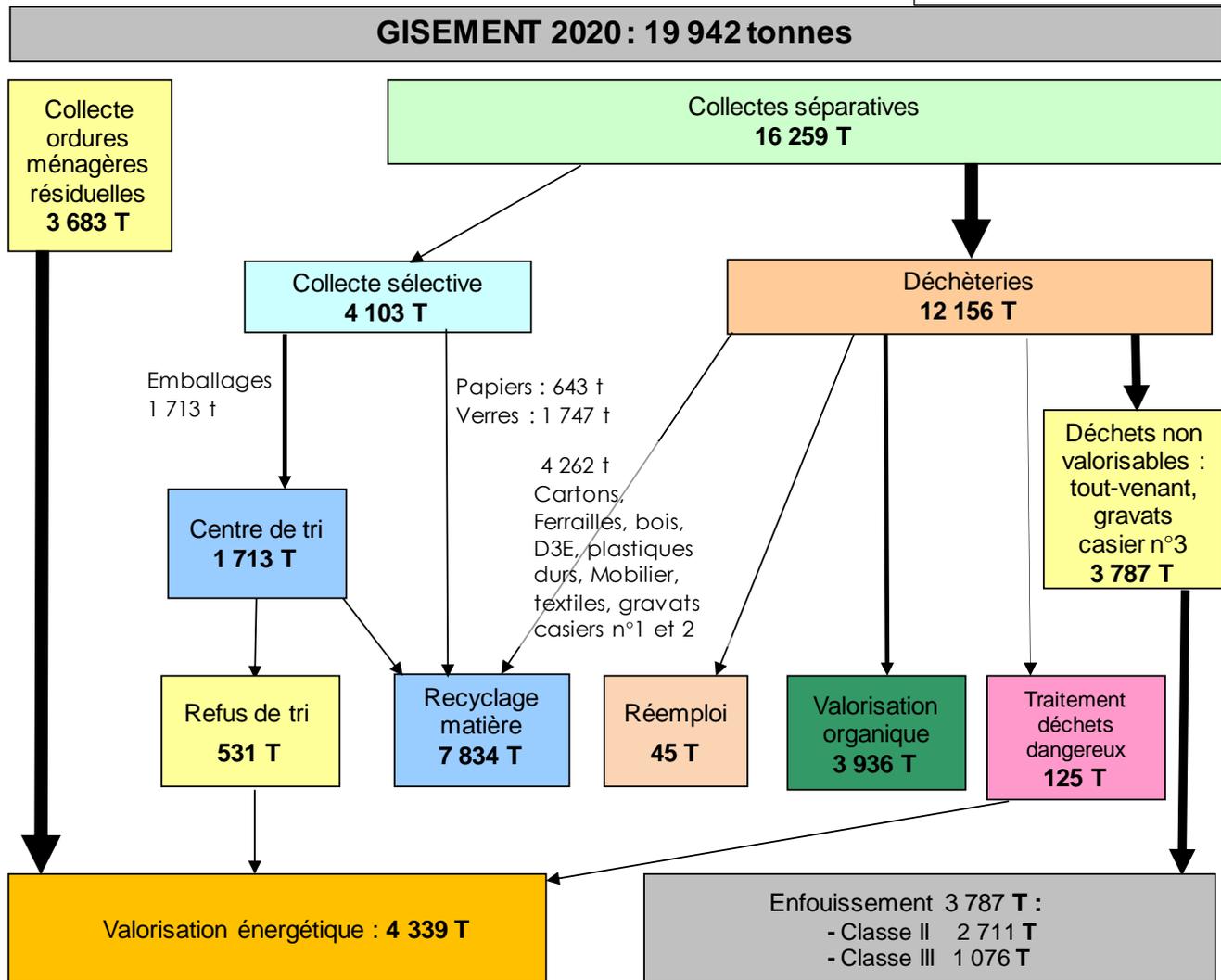
2.5. Bilan des tonnages collectés

	PARTICULIERS				PROFESSIONNELS et COLLECTIVITÉS		TOTAL	
	Déchets ménagers collectés en 2020 (tonnes)	<i>Déchets ménagers collectés en 2020</i> (kg / hab.)	Déchets ménagers collectés en 2021 (tonnes)	<i>Déchets ménagers collectés en 2021</i> (kg / hab.)	Déchets assimilés collectés en 2020 (tonnes)	Déchets assimilés collectés en 2021 (tonnes)	Déchets ménagers et assimilés collectés en 2020 (tonnes)	Déchets ménagers et assimilés collectés en 2021 (tonnes)
ORDURES MÉNAGÈRES	2 624,13	75,33	2720,84	78,29	972,98	961,90	3 597,11	3682,74
COLLECTE SÉLECTIVE	4 022,62	115,48	4 066,95	117,02	42,94	36,09	4 065,56	4 103,04
Emballages	1 615,90	46,39	1 680,61	48,36	39,96	32,37	1 655,86	1 712,98
Papiers	680,84	19,55	642,26	18,48	0,88	0,97	681,72	643,23
Verres	1 725,88	49,55	1 744,08	50,18	2,10	2,75	1 727,98	1 746,83
DÉCHÈTERIES	9476,704	272,05	11230,73	323,15	773,603	925,24	10 250,31	12155,97
Cartons	226,21	6,49	247,12	7,11	-	-	226,21	247,12
Déchets Verts	3310,87	95,05	3399,61	97,82	476,67	536,36	3 787,54	3935,9787
Ferrailles	307,18	8,82	304,41	8,76	-	-	307,18	304,41
Bois	322,2	9,25	341,76	9,83	18,92	23,46	341,12	365,22
Tout-Venant	2268,16	65,11	2487,55	71,58	149,783	223,25	2 417,94	2710,8
Plastiques Durs	8,28	0,24	9,78	0,28	-	-	8,28	9,78
D3E	301,557	8,66	337,61	9,71	-	-	301,557	337,61
Mobilier	618,16	17,75	769,80	22,15	-	-	618,16	769,8
Gravats	1841,69	52,87	2988,44	85,99	128,23	142,16	1 969,92	3130,6
Déchets Dangereux	122,67	3,52	125,33	3,61	-	-	122,67	125,325
Réemploi	11,18	0,32	44,96	1,29	-	-	11,18	44,96
Huisseries	0	0,00	37,99	1,09	-	-	0	37,988
Textiles	138,55	3,98	136,38	3,92	-	-	138,55	136,38
Tonnage global collecté	16 123,45	462,87	18 018,52	518,46	1 789,52	1 923,23	17 912,98	19 941,75

Dans la catégorie Déchets Dangereux, les déchets de produits de bricolage (peintures, colles, vernis...) représentent 32 % du tonnage collecté. Viennent ensuite les emballages et bidons souillés 25 %, les huiles de vidange pour 13 % et les produits non identifiés pour 8 %.

Par ailleurs, les déchets dangereux sont pris en charge à 25 % par l'éco-organisme qui en a la charge : EcoDDS.

Accusé de réception en préfecture
 049-254900517-20220618-RA2021SISTO-AR
 Date de télétransmission : 21/07/2022
 Date de réception préfecture : 21/07/2022



2.6. Organisation de la collecte et évolutions prévisibles

Le service de collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables (emballages, verres et papiers) est assuré par la société SUEZ ENVIRONNEMENT, basée à Segré (49), suite à la passation d'un marché public au 1er janvier 2019 pour une durée de 5 ans (+1+1).

Le service de collecte en déchèterie est assuré par la société SUEZ ENVIRONNEMENT, basée à Segré (49), suite à la passation d'un marché public en janvier 2018 pour une durée de 3 ans (+1). La société SUEZ ENVIRONNEMENT assure le gardiennage, l'accueil et l'orientation du public, l'enlèvement des bennes et l'élimination des principaux déchets (tout-venant, cartons, bois, gravats et végétaux (uniquement les rotations de bennes)).

La collecte et l'élimination des déchets ménagers spéciaux sont assurées par la société TRIADIS, basée à Saint Jacques de la Lande (35) suite à la passation d'un marché public en janvier 2018 pour une durée de 3 ans (+1).

Le broyage des déchets verts est réalisé par la société DUFEU, basée à Lasse (49), suite à la passation d'un marché public en janvier 2018 pour une durée de 3 ans (+1).

La collecte et le recyclage de la ferraille sont assurés par la société AFM - Derichebourg, basée à Avrillé (49) suite à la signature d'un contrat en janvier 2020 pour une durée de 2 ans.

La collecte des objets pour le réemploi est réalisée par l'association l'Arbre Vert, basée à Segré. Une convention a été signée entre l'Arbre Vert et le SISTO.

3. LA PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Accusé de réception en préfecture
049 26 4900517-20220618-RA2021SISTO-AR
Date de télétransmission : 21/07/2022
Date de réception préfecture : 21/07/2022

En juin 2009, le SISTO s'est engagé auprès de l'ADEME dans un Programme Local de Prévention des déchets (PLP). Au travers ce programme d'action, le SISTO s'était fixé comme objectif de réduire de 7 % la production d'Ordures Ménagères et Assimilés par habitant (OMA ; en kg/hab.) sur 5 ans. Pour cela le SISTO a défini un programme d'action à mettre en œuvre au cours des 5 années du programme.

Ce programme s'est terminé en avril 2015. Au terme de ces 5 années d'actions de PLP, le SISTO a rempli son objectif. En effet, entre 2009 et 2014, il est constaté une baisse de la production d'ordures ménagères et assimilés de 26,7 %.

Depuis 2015, le SISTO a poursuivi son engagement en faveur de la prévention des déchets au travers l'évolution vers un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Les nouveaux objectifs étaient les suivants :

- Stabiliser la production de DMA en kg/hab en 2020 par rapport à 2010 ;
- Réduire de 30 % les quantités de déchets admis en installation de stockage (enfouissement) en 2020 par rapport à 2010 ;
- Augmenter les quantités de déchets faisant l'objet d'une valorisation matière à 55%.

Au terme de l'année 2020, le SISTO a rempli les 3 objectifs qu'il s'était fixé au travers son PLPDMA :

Objectif du PLPDMA	Données 2010	Données 2020	Résultats obtenus
Stabiliser la production de DMA en kg/hab en 2020 par rapport à 2010	529,57 kg/hab de DMA	514,22 kg/hab de DMA	- 2,9 % de DMA en kg/hab
Réduire de 30 % les quantités de déchets admis en installation de stockage en 2020 par rapport à 2010	9978 T de déchets enfouis	3074 T de déchets enfouis	- 69,19 % de déchets enfouis
Attendre 55 % de déchets faisant l'objet d'une valorisation matière	Taux de valorisation matière 42,54 %	Taux de valorisation matière 59,63 %	59,63 %

Les actions conduites en 2021 sont, entre autres :

- la promotion du compostage (distributions de composteurs aux particuliers, accompagnement au compostage collectif et en établissement),
- la promotion du broyage des végétaux (broyeurs de végétaux mis à disposition par le SISTO auprès des usagers) et promotion de la valorisation de tous les végétaux à domicile.
- la participation à la Semaine du Développement Durable et à la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (diverses animations et ateliers proposés au grand public),
- la sensibilisation des scolaires à la réduction des déchets
- la promotion du réemploi des objets en bon état (conteneur réemploi en déchèteries),
- la promotion de l'utilisation de gobelets réutilisables lors des événements (subvention accordée par le SISTO pour l'achat de gobelets réutilisables par les associations),
- l'accompagnement pour l'utilisation de couches lavables (subvention à la location).

3.1. Le compostage

La promotion du compostage domestique a continué en 2021 : 109 composteurs ont été distribués au cours de l'année. Au 31 décembre 2021, 2 761 foyers ont été équipés d'un composteur individuel fourni par le SISTO, dont 2 320 composteurs toujours en fonctionnement.

Accusé de réception en préfecture
 04/05/2022 à 09:20:18
 Date de télétransmission : 21/07/2022
 Date de réception préfecture : 21/07/2022

Deux autres formes de compostage sont également développées : le compostage collectif (3 sites en place) et le compostage en établissement (37 établissements équipés de composteurs fin 2021 dont écoles, centres aérés, maisons de retraite, ...).

3.2. La sensibilisation des scolaires à la prévention

Afin de sensibiliser les scolaires à la réduction des déchets, 3 animations différentes sont proposées par le SISTO aux écoles : la prévention des déchets, le compostage, le gaspillage alimentaire. Ces animations sont accessibles à partir du cycle 2. En 2021, 89 enfants ont bénéficié d’une animation sur la réduction des déchets.

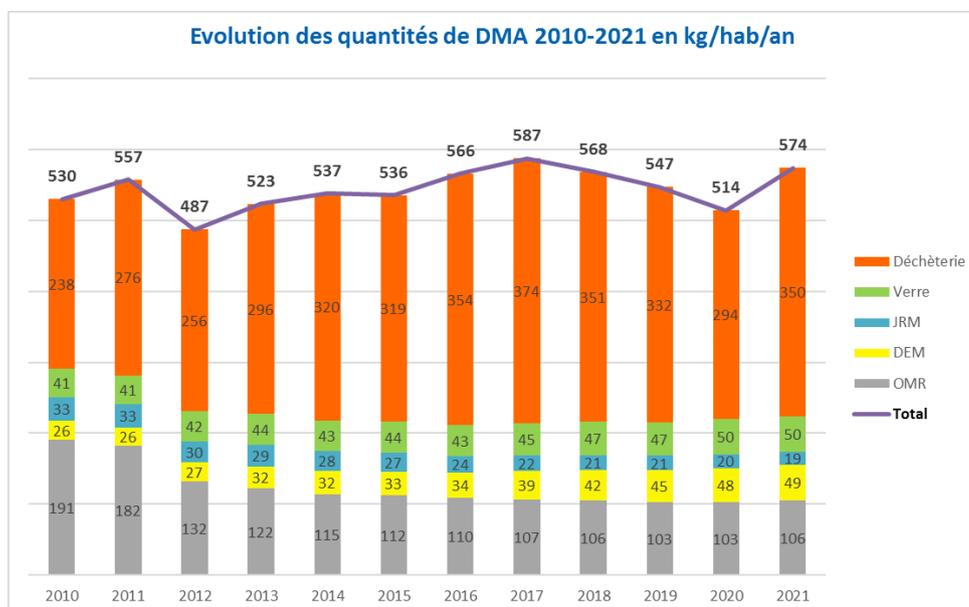
3.3. Indice de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés (base 100 en 2010)

En tonnages	2010	2021	Évolution 2021/2010
Ordures ménagères résiduelles	6 311	3 683	- 41,65 %
Collecte sélective	3 307	4 103	+ 24,08 %
Déchèteries	7 873	12 156	+ 54,40 %
TOTAL	17 491	19 942	+ 14,01 %

En se basant sur les tonnages collectés, la quantité de déchets ménagers et assimilés a progressé de 14 % entre 2010 et 2021.

En kg/hab	2010	2021	Évolution 2021/2010
Ordures ménagères résiduelles	191,08	105,97	- 44,54 %
Collecte sélective	100,12	118,06	+ 17,92 %
Déchèteries	238,37	349,77	+ 46,74 %
TOTAL	529,57	573,80	+ 8,35 %

En se basant sur la quantité de déchets collectés par habitant, la quantité de déchets ménagers et assimilés a augmenté de 8,35 % entre 2010 et 2021.



B. LES INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS AU TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS COLLECTÉS CONJOINTEMENT

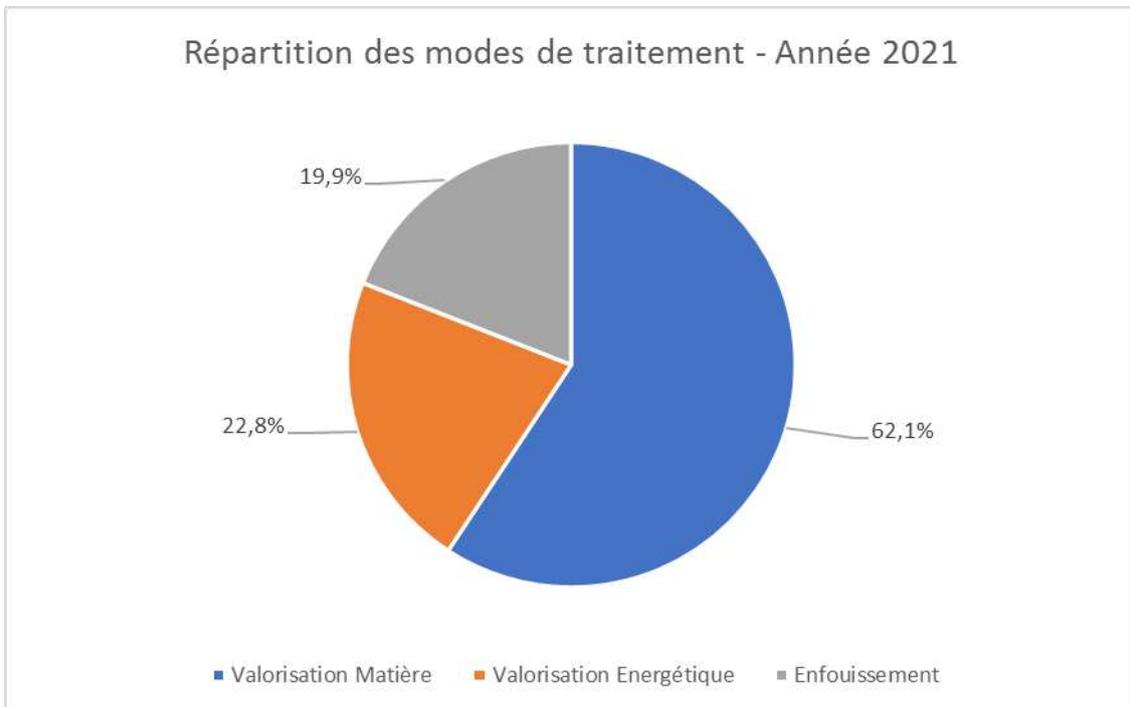
1. LOCALISATION DES UNITÉS DE TRAITEMENT ET NOM DES EXPLOITANTS + NATURE DES TRAITEMENTS ET VALORISATIONS RÉALISÉS PAR FLUX DE DÉCHETS

	Unité de traitement	Localisation	Exploitant	Traitement ou Valorisation
ORDURES MENAGÈRES RÉSIDUELLES				
	UVE	Lasse (49490)	SAVED	Valorisation énergétique
COLLECTE SÉLECTIVE				
Emballages	Centre de Tri Paprec Trivalo	Le Rheu (35650)	PAPREC – NCI Environnement	Valorisation matière
Verres	Centre de Transfert de Segré	Segré (49500)	SUEZ ENVIRONNEMENT	Valorisation matière
Papiers	Centre de Transfert de Segré	Segré (49500)	SUEZ ENVIRONNEMENT	Valorisation matière

Accusé de réception en préfecture
049-254900517-20220618-RA2021SISTO-AR
Date de télétransmission : 21/07/2022
Date de réception préfecture : 21/07/2022

	Unité de traitement	Localisation	Exploitant	Traitement ou Valorisation
DECHETERIES				
Cartons	Centre de Transfert de Segré	Segré (49500)	SUEZ ENVIRONNEMENT	Tri puis recyclage
Déchets Verts	Compostage à la ferme	Saint Martin du Bois (49500), Montreuil sur Maine (49220)	Gaec de La Poulinière, SCA Lion d'Anjou	Valorisation matière
	Compostage	Lasse (49490) ou Soudan (44110)	DUFEU	Valorisation matière
Ferrailles	Centre de Transfert	Avrillé (49240)	AFM - Derichebourg	Valorisation matière
Bois	Centre de tri DIB Noyant la Gravoyère	Noyant la Gravoyère (49520)	2B Recyclage	Valorisation matière
Tout-Venant	Centre de Stockage classe 2	Champteussé sur Baconne (49220 Chenillé-Champteussé)	SEDA	Enfouissement - classe 2
Plastiques Durs	Centre de Tri de Segré	Segré (49500)	SUEZ ENVIRONNEMENT	Valorisation matière
D3E	TRIADÉ / AFM Recyclage	Saint Sylvain d'Anjou (49480 Verrières en Anjou) / Rennes (35000)	Triade Electronique / AFM Recyclage	Regroupement puis valorisation matière
Mobilier	Centre de préparation mobilier de Tiercé	Tiercé (49125)	Brangeon Environnement	Tri puis valorisation matière ou énergétique
Gravats	Centre de Stockage classe 3	L'Hotellerie de Flée (49500)	2B Recyclage	Enfouissement - classe 3
Déchets Dangereux	Centre de Regroupement	Saint Jacques de La Lande (35136)	TRIADIS	Valorisation matière ou énergétique
Réemploi	Association L'Arbre Vert	Segré (49500) / Lion d'Angers (49220)	L'Arbre Vert	Réemploi
Huisseries	Association Revie-Verre	Avrillé	Revie-Verre	Valorisation matière
Textiles	Le Relais Atlantique / Ecotextiles	Saint Herblain (44806) / Apilly (60400)	Le Relais Atlantique / Ecotextiles	Valorisation matière

2. TAUX GLOBAL DE VALORISATION MATIÈRE ET VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES QUANTITÉS DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



Le taux global de valorisation matière est de 62,1 % pour l'année 2021.
22,8 % des déchets ménagers et assimilés ont été valorisés énergétiquement.

3. INDICES DE RÉDUCTION DES QUANTITÉS DE DÉCHETS NON DANGEREUX, NON INERTES, ADMIS EN INSTALLATION DE STOCKAGE AVEC UNE BASE 100 EN 2010

En tonnage	2010	2021	Évolution 2021/2010
Ordures ménagères résiduelles	6 311	0	- 100,00 %
Déchèteries - Tout Venant	1 597	2 711	+ 69,76 %
TOTAL	7 908	2 711	- 65,72 %

La quantité de déchets non dangereux, non inertes admis en installation de stockage a diminué de 5 197 tonnes entre 2010 et 2021, soit une baisse de presque 66 %.

En kg/hab	2010	2021	Évolution 2021/2010
Ordures ménagères résiduelles	191,08	0	- 100 %
Déchèteries - Tout Venant	48,36	78,00	+ 61,29 %
TOTAL	239,44	78,00	- 67,42 %

La quantité de déchets non dangereux, non inertes admis en installation de stockage a diminué de 161,44 kg/hab. entre 2010 et 2021, soit une baisse de 67,42 %.

C. LES INDICATEURS FINANCIERS

1. MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS

Le mode d'exploitation de l'ensemble du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés est la prestation de service.

Les principaux prestataires sont SUEZ Environnement, VEOLIA, PAPREC, TRIADIS et l'Entreprise MALABEUX.

2. MONTANT ANNUEL GLOBAL DES DÉPENSES ET MODALITÉS DE FINANCEMENT

2.1. Montant annuel des dépenses

Dépenses de fonctionnement	3 680 356,89 €
Dépenses d'investissement	329 309,45 €

Données Compte Administratif 2021

2.2. Modalités de financement

Le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés est financé principalement par la redevance incitative. Les soutiens des éco-organismes, les recettes perçues au titre de la valorisation ainsi que les recettes perçues sur les dépôts des professionnels en déchèteries viennent équilibrer le budget.

Redevance Incitative	2 432 804,51 €	69,0 %
Soutiens Eco-organismes, aides publiques	688 085,12 €	19,5 %
Recettes de valorisation	248 051,58 €	7,0 %
Recette dépôts professionnels en déchèteries	71 985,91 €	2,0 %
Autres recettes	86 307,10 €	2,5 %
Montant Global	3 527 234,22 €	

Données Compte Administratif 2021

3. MONTANT ANNUEL DES PRINCIPALES PRESTATIONS RENDUES À DES ENTREPRISES

Accusé de réception en préfecture
049-264900617-20220618-RA2021-SISTO-AR
Date de télétransmission : 21/07/2022
Date de réception préfecture : 21/07/2022

SUEZ ENVIRONNEMENT	Collecte des OMR, Emballages, Verres et Papiers	841 583 €
SUEZ ENVIRONNEMENT	Transfert des OMR	80 276 €
SUEZ ENVIRONNEMENT	Tri sommaire rechargement des Papiers, Rechargement du verre	26 373 €
PAPREC	Tri des Emballages	360 963 €
VEOLIA - SAVED	Traitement des OMR	307 922 €
SUEZ ENVIRONNEMENT	Déchèteries	706 830 €
VEOLIA - DUFEU	Broyage des Végétaux / Evacuation du broyat	66 967 €
TRIADIS	Evacuation / Traitement des déchets dangereux	57 625 €
MALABEUX	Poussage végétaux/gravats	51 630 €
TOTAL (68 % des dépenses de fonctionnement)		2 500 169 €

Données Compte Administratif 2021

4. MODALITÉS D'ÉTABLISSEMENT DE LA REDEVANCE INCITATIVE

La redevance incitative comprend une part fixe et une part variable :

- La part fixe comprend la collecte (13 passages ou 40 dépôts par an) et le traitement (enfouissement) des ordures ménagères résiduelles, la collecte des points d'apports volontaires, le tri des déchets recyclables, la gestion des déchèteries, la gestion administrative du service.
- La part variable correspond aux coûts de collecte du bac ou du conteneur d'apport volontaire et de traitement des ordures ménagères résiduelles. Surcote : de 14 à 26 levées du bac ou à partir du 41^{ème} dépôt.

En 2021, 2 grilles tarifaires ont été votées (cf. annexe 4) :

- 1 grille pour les PARTICULIERS et PROFESSIONNELS disposant d'un bac pour leurs ordures ménagères ;
- 1 grille pour les PARTICULIERS et les PROFESSIONNELS déposant leurs ordures ménagères dans les conteneurs d'apport volontaire ;

5. MONTANT GLOBAL ET DÉTAILLÉ DES DIFFÉRENTES AIDES PUBLIQUES ET SOUTIENS REÇUS DES ÉCO-ORGANISMES

	Montant Aide ou Soutien année 2021	Montant Aide ou Soutien année 2020
CITEO - Emballages	595 514,26 €	597 417,92 €
CITEO - Papiers	33 268,42 €	34 218,10 €
OCAD3E	27 603,23 €	25 082,53 €
ECOMOBILIER	23 783,15 €	18 405,80 €
ECODDS	3 868,50 €	356,11 €
ECOTLC	3 679,60 €	3 672,80 €
COREPILE	367,96 €	- €
TOTAL	688 085,12 €	679 153,56 €

Données Compte Administratif 2021

6. MONTANT GLOBAL ET DÉTAILLÉ DES RECETTES PERÇUES AU TITRE DE LA VALORISATION

Le tableau ci-dessous indique les sommes versées au SISTO pour l'année 2021, par les entreprises de valorisation (filiales) ainsi que les tonnages de produits recyclables livrés à ces mêmes filiales.

MATÉRIAUX	TONNAGE (tonnes)	Montant moyen (€ / tonne)	Montant des recettes filiales	Rappel année 2020
Cartons/Cartonnettes	937,24 T	125,11 € / T	117 259,63 €	30 225,73 €
Verres	1774,34 T	15,20 € / T	26 096,88 €	37 722,45 €
Papiers	393,70 T	30,92 € / T	12 173,68 €	39 677,50 €
Aluminium	- T	- € / T	- €	7 500,21 €
Plastiques	243,43 T	149,73 € / T	36 449,53 €	57 062,25 €
Acier	70,87 T	165,87 € / T	11 755,48 €	8 655,94 €
Briques Alimentaires	42,26 T	10,00 € / T	422,60 €	553,40 €
Ferrailles	239,00 T	165,50 € / T	39 555,23 €	28 528,78 €
Batteries	7,63 T	554,09 € / T	4 338,55 €	5 766,40 €
TOTAL	3 708,47 T		248 051,58 €	215 692,65 €

Données Compte Administratif 2021

7. COÛT AIDÉ TOUS FLUX CONFONDUS ET POUR CHAQUE FLUX DE DÉCHETS ; ÉVOLUTION SUR LES 4 DERNIÈRES ANNÉES

Les coûts aidés détaillés ci-dessous proviennent de la Matrice Comptacoût pour les années 2018 à 2020. La matrice des coûts est un cadre de présentation des coûts du service public de gestion des déchets élaboré par l'ADEME. La matrice est alimentée par des données comptables. Ce cadre permet de détailler pour chaque flux de déchets les charges et produits associés, afin d'évaluer avec précision les coûts réels de gestion. Les coûts pris en compte dans cette matrice correspondent aux dépenses et recettes réellement effectuées du 1er janvier au 31 décembre de l'année étudiée. C'est pourquoi quelques chiffres diffèrent des montants inscrits au compte administratif.

Le tableau ci-dessous indique le coût aidé en € HT, en € HT/T et € HT/hab. de l'ensemble des flux (OMR, Recyclables, Déchèteries...) pour les années 2018 à 2020.

Le coût aidé = coût complet - les ventes de matériaux - les soutiens apportés par les sociétés agréées (Eco-Emballages, Ecofolio...) - les aides reçues (ADEME)

Pour l'année 2021, le coût aidé est égal aux dépenses globales de fonctionnement (issues du Compte Administratif) - les ventes de matériaux - les soutiens apportés par les sociétés agréées (Eco-Emballages, Ecofolio...) - les aides reçues (ADEME)

	2018	2019	2020	2021
€ HT	2 426 288	2 061 728	2 283 104	2 744 220
€ HT/T	136,22	108,36	143,21	137,61
€ HT/hab	67,93	59,39	65,69	78,96

La hausse du coût aidé en 2021 par rapport à l'année 2020, s'explique notamment par :

- la hausse importante des tonnages collectés : + 11,3 %
- l'augmentation des amortissements.

D. AXES DE TRAVAIL POUR L'ANNÉE 2022

Après 50 ans d'existence, l'année 2021 met un terme au SISTO. En effet, suite à un long travail de concertation avec les syndicats voisins (SICTOM Loir et Sarthe, SYCTOM du Loire Béconnais, SMITOM Sud Saumurois) et les communautés de communes adhérentes au SISTO (Anjou Bleu Communauté et CC Vallées du Haut Anjou), les élus du comité syndical ont décidé d'adhérer au SICTOM Loir et Sarthe (devenu 3RD'Anjou) au 1^{er} janvier 2022.

Les deux communautés de communes adhérant au SISTO ont fait des choix différents :

- Anjou Bleu Communauté s'est retirée du Syndicat des 3RD'Anjou au 2 janvier 2022 et gère désormais la collecte et le traitement des déchets sur l'ensemble de son territoire.
- La Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou reste adhérente à 3RD'Anjou.

ANNEXES

SISTO - RAPPORT ANNUEL 2021

L'annexe n°1 donne les jours de collecte des OMR pour chaque commune du SISTO pour l'année 2021.

L'annexe n°2 détaille la liste des produits acceptés et refusés dans les déchèteries en 2021, ainsi que les horaires d'ouverture.

L'annexe n°3 indique les tarifs appliqués en 2021 aux professionnels pour leurs dépôts en déchèteries.

L'annexe n°4 donne les grilles tarifaires appliquées en 2021.

ANNEXE 2

Accusé de réception en préfecture
 049-254900517-20220618-RA2021SISTO-AR
 Date de télétransmission : 21/07/2022
 Date de réception préfecture : 21/07/2022

LES DÉCHÈTERIES

Horaires d'ouverture des déchèteries

	HORAIRES D'HIVER DE NOVEMBRE À MARS		Selon changement d'heures national	HORAIRES D'ÉTÉ D'AVRIL À OCTOBRE	
	Sainte Gemmes d'Andigné Le Lion d'Angers	Chazé sur-Argos		Sainte Gemmes d'Andigné Le Lion d'Angers	Chazé sur-Argos
LUNDI	9h00 - 12h30 / 13h30-17h00	9h00 - 12h00		9h00 - 12h30 / 13h30-18h30	9h00 - 12h00
MARDI	Fermé	Fermé		Fermé	Fermé
MERCREDI	13h30-17h00	13h30-17h00		9h00 - 12h30 / 13h30-18h30	13h30-18h30
JEUDI	13h30-17h00	Fermé		13h30-18h30	Fermé
VENDREDI	13h30-17h00	Fermé		13h30-18h30	Fermé
SAMEDI	9h00 - 12h30 / 13h30-17h00	13h30-17h00		9h00 - 12h30 / 13h30-18h30	13h30-18h30
DIMANCHE	Fermé	Fermé		Fermé	Fermé

⚠ Les déchèteries sont fermées les jours fériés

Liste des déchets acceptés et refusés en déchèteries

Déchets acceptés en déchèterie	Déchets refusés
<ul style="list-style-type: none"> ■ Végétaux ■ Ferrailles ■ Gravats ■ Cartons ■ Tout-venant ■ Bois ■ Appareils Electriques et Electroniques ■ Plastiques durs ■ Réemploi (sauf déchèterie de Chazé sur Argos) ■ Bouchons en plastiques et de liège ■ Mobilier (sauf déchèterie de Chazé sur Argos) ■ Déchets Ménagers Spéciaux <ul style="list-style-type: none"> ● Huiles végétales ● Huiles minérales ● Produits de bricolage ● Emballages vides souillés ● Restes de produits phytosanitaires ● Solvants / Acides / Bases ● Aérosols ● Filtres à huile ● Piles et Batteries ● Néons, Lampes ● Radiographies ● Consommables bureautiques 	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Déchets radioactifs ✗ Ordures ménagères ✗ Pneus ✗ Carcasses de voiture ✗ Cadavres d'animaux ✗ Bâches d'ensilage et films plastiques agricoles ✗ Amiante fibrociment ✗ Vêtements usagés ✗ Déchets des professionnels ne rentrant pas dans les catégories végétaux, ferrailles, gravats, tout-venant, bois, cartons ✗ Bouteilles de gaz ✗ Déchets piquants coupants des personnes en auto-soin (DASRI)

ANNEXE 3

TARIFS DES MATÉRIAUX POUR LES PROFESSIONNELS UTILISANT LES DÉCHÈTERIES DU SISTO : DÉCHÈTERIES DU LION D'ANGERS, DE CHAZÉ SUR ARGOS ET DE STE GEMMES D'ANDIGNÉ POUR L'ANNÉE 2021

TARIFS DÉCHÈTERIES 2021

PROFESSIONNELS



COÛT DU DÉPÔT EN DÉCHÈTERIES POUR LES PROFESSIONNELS :

→ Déchèteries de Sainte Gemmes d'Andigné
et du Lion d'Angers



Pour les déchèteries de Sainte Gemmes d'Andigné et du Lion d'Angers, la facturation est établie à la tonne.

DÉCHETS	En € HT / tonne	En € TTC / tonne
Déchets verts (professionnels)	41,27 €	45,40 €
Broyage déchets verts (collectivités)	35,65 €	39,22 €
Tout-venant	153,82 €	169,20 €
Gravats n°1 (béton et pierres)	44,58 €	49,04 €
Gravats n°2 (ardoise et terre cuite)	45,77 €	50,34 €
Gravats n°3 (autres - non valorisables)	49,12 €	54,04 €
Bois	112,46 €	123,70 €
Cartons	0 €	0 €
Ferraille	0 €	0 €

→ Déchèterie de Chazé sur Argos

Pour la déchèterie de Chazé sur Argos, la facturation est établie au m³.

DÉCHETS	En € HT / m ³	En € TTC / m ³
Déchets verts (professionnels)	5,78 €	6,36 €
Broyage déchets verts (collectivités)	4,99 €	5,49 €
Tout-venant	46,14 €	50,76 €
Gravats (benne)	64,72 €	71,19 €
Bois	15,74 €	17,32 €
Cartons	0 €	0 €
Ferraille	0 €	0 €

ANNEXE 4

REDEVANCE INCITATIVE - GRILLES TARIFAIRES - ANNÉE 2021

Grille tarifaire particuliers et professionnels 2021 – collecte en BAC

Taille du bac	PART FIXE 13 levées incluses	PART VARIABLE
		Surcote par levée supplémentaire (de 14 à 26 levées)
80 L	130,67 €	3,45 €
140 L	158,43 €	5,59 €
240 L	187,56 €	7,84 €
360 L	276,63 €	14,68 €
660 L	435,71 €	26,92 €
770 L	494,05 €	31,41 €



Grille tarifaire particuliers et professionnels 2021 – Dépôt avec BADGE

PART FIXE 40 dépôts inclus	PART VARIABLE (dépôts supplémentaires)
114,05 €	2,85 € par dépôt

